

A Montreuil, le 15 avril 2026.
Syndicats de la production,
Et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire du 15 avril 2026.

Une réunion paritaire portant sur les deux accords **SSCT** (Santé Sécurité Condition de Travail) et **Handicap** s'est tenue le mercredi 15 avril 2026.

- ☞ **SSCT** : la **FILPAC-CGT** ne sera pas signataire de cet accord qui n'apporte pas grand-chose aux salarié.es de la branche. Déjà, le passage « Les parties signataires soulignent, à ce titre, que les salariés sont responsables de leur sécurité ainsi que de celle des personnes concernées par leurs actes ou omissions » n'est pas de bon goût. Le code du travail, article L4121-1, est très clair, c'est bien l'employeur qui est responsable de la santé et de la sécurité. Ces écrits sont loin d'être anodins ! Si nos revendications étaient pourtant claires, visiblement l'UNIDIS refuse de nous entendre ! Les entreprises/groupes se donnent une belle image et bonne conscience en affirmant haut et fort **que la Sécurité est LA priorité numéro 1** mais ça ne se voit pas dans l'accord (temps de formation, sensibilisation...). **Quand on veut réussir quelque chose, il faut s'en donner les moyens...**
- ☞ **Handicap** : il y a eu des améliorations supra légales qui sont intégrées dans ce projet. Même si la **FILPAC-CGT** voulait un accord de haute volée, la proposition de l'UNIDIS, même si elle est loin d'être satisfaisante, présente des améliorations non négligeables comme la prise en charge par l'employeur d'une journée par an pour les démarches RQTH et d'une autre pour les soins liés au handicap ; deux jours au diagnostic du handicap d'un enfant. Dans ce cadre, notre organisation syndicale consultera ses syndicats et s'orientera probablement vers une signature.

Un retour sera fait à l'UNIDIS dans les prochains jours.

Le collectif FILPAC-CGT.